

# *Une vie en communauté pour 43 000 personnes en Alsace*

**En Alsace,  
vivre en communauté  
est plus rare que  
dans les régions limitrophes.  
Néanmoins, la population  
des communautés  
représente  
comme au niveau national  
2,5 % de la population totale,  
soit 43 400 personnes.  
Elles sont réparties  
principalement  
entre maisons de retraite  
ou autres  
établissements sanitaires  
de long séjour pour les plus  
âgées, et cités universitaires,  
autres internats  
pour les plus jeunes.  
Les communautés religieuses,  
plus présentes en Alsace,  
ainsi que les foyers  
de travailleurs, complètent  
la distribution des communautés  
dans la région.**

En 2009, en Alsace, la population des communautés représente 2,5 % de la population totale, soit 43 400 personnes. Cette part relative, égale à la moyenne nationale, est inférieure à celle observée dans les régions limitrophes, en particulier en Lorraine. Elle reste voisine de celle mesurée dans des régions comme Rhône-Alpes ou Aquitaine.

Les maisons de retraite, les internats et les cités universitaires regroupent 56 % de la population des communautés, les autres établissements sanitaires et sociaux 21 %. Enfin, 23 % des personnes vivent dans les foyers de travailleurs et dans les communautés relevant des institutions, comme les établissements pénitentiaires, les établissements militaires, les gendarmeries et les communautés religieuses.

Deux périodes de la vie sont particulièrement concernées par ce mode de cohabitation : celle des études et celle qui commence après la fin de la vie active. Entre

- Les maisons de retraite accueillent 30 % de la population vivant en communauté.
- L'âge moyen des femmes en maison de retraite est de 85 ans.
- 80 % des résidents des foyers de travailleurs sont des hommes.

18 et 25 ans, la part des jeunes résidant en communauté dépasse le taux moyen de 2,5 % pour culminer à 7 % autour de 20 ans. Après 30 ans, à peine 1 % de la population vit en communauté. À partir de 75 ans, le taux monte rapidement pour atteindre 30 % à 90 ans, 50 % à 95 ans et 60 % à 100 ans (150 centenaires ont été recensés en 2009 dans les communautés de la région).

Les maisons de retraite hébergent un tiers des personnes vivant en communauté, les internats et les cités universitaires un quart. Le nombre moyen de personnes logées dans une cité universitaire est plus élevé en Alsace qu'en moyenne nationale : alors que les internats accueillent en moyenne 65 élèves contre 74 en France,

## Les communautés en Alsace

Type de communauté	Personnes vivant en communauté		Communautés			Effectif moyen par communauté		
	Alsace		France	Alsace		France	Alsace	France
	Effectif	%	%	Effectif	%	%		
Maison de retraite	13 029	30	30	192	25	25	68	66
Autre établissement sanitaire ou social	9 064	21	19	199	25	29	46	37
Internat	7 924	18	26	121	15	20	65	74
Foyer de travailleurs	4 440	10	8	51	7	5	87	93
Cité universitaire	3 316	8	6	9	1	1	368	243
Gendarmerie, établissement militaire	2 474	6	4	45	6	3	55	60
Établissement pénitentiaire	1 687	4	4	6	1	1	281	305
Communauté religieuse	1 284	3	2	149	19	15	9	9
Autres communautés	143	0	1	7	1	1	20	20
<b>Ensemble</b>	<b>43 361</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>779</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>55</b>

Source : Insee Répertoire des communautés,  
RP2009 exploitation principale

les cités universitaires comptent 370 étudiants en moyenne (contre 245).

de la population alsacienne âgée de 65 ans et plus.

séjour hébergent 9 100 personnes et comprennent en particulier les hôpitaux, l'hébergement social, les structures pour les personnes handicapées et les centres de réadaptation. La moitié de cette population est retraitée et un tiers n'exerce pas d'activité professionnelle. Les hommes représentent 58 % des 4 400 personnes de 18 à 64 ans et 56 % des 1 430 jeunes de moins de 18 ans. Ces derniers, sont moins souvent scolarisés que les jeunes Alsaciens. En outre, 22 % d'entre eux sont nés hors de

### Une population en majorité féminine dans les maisons de retraite

Trois quarts des 13 000 personnes vivant en maison de retraite sont des femmes, âgées de 85 ans en moyenne et veuves pour les deux tiers. Après 75 ans, le déséquilibre entre les effectifs des deux sexes s'accentue : parmi les 3 000 personnes nonagénaires recensées, 2 700 sont des femmes.

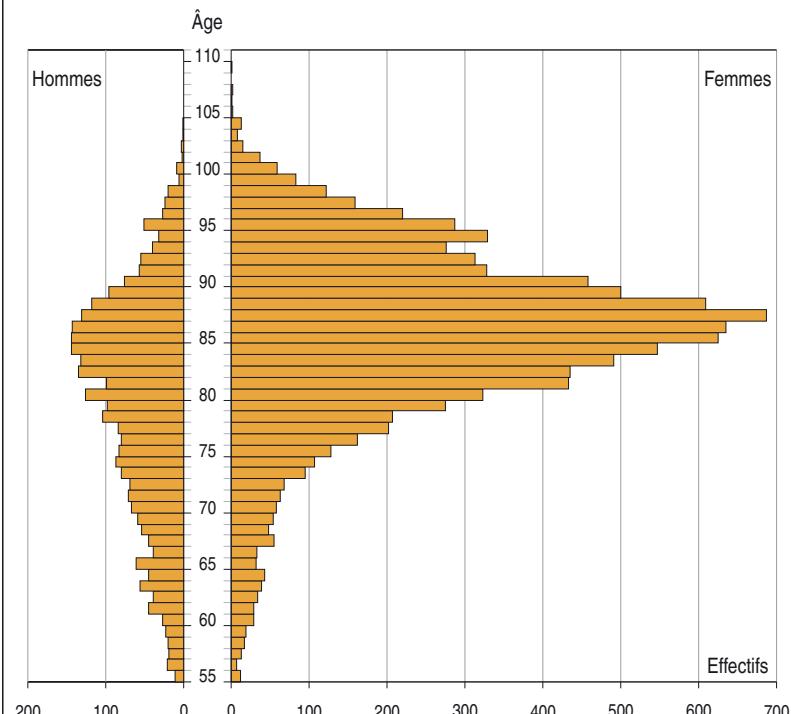
Si l'offre de maisons de retraite couvre l'ensemble du territoire alsacien, la moitié d'entre elles se trouve située dans une commune appartenant à un grand pôle urbain ; les autres se répartissent dans sa couronne et dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines.

Les autres établissements sanitaires et sociaux de moyen et long

Neuf résidents sur dix ont déclaré avoir déjà travaillé : un quart comme employé, un quart comme ouvrier et un quart comme ayant exercé une profession intermédiaire. Par rapport à la population régionale de plus de 65 ans, si les retraités ayant exercé une profession intermédiaire sont surreprésentés en maison de retraite (plus de dix points), les retraités ouvriers, employés ou cadres sont, quant à eux, sous-représentés. La surmortalité masculine explique en partie ce constat.

Les résidents en maison de retraite sont plus diplômés que les Alsaciens de plus de 65 ans : 29 % sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 18 %

### ► En maison de retraite, une majorité de femmes



Source : Insee RP2009 exploitation principale

France, principalement en Europe non communautaire, en Asie et en Afrique.

Après 65 ans, les trois quarts des 3 250 pensionnaires sont des femmes.

## 11 200 étudiants en foyers et internats

Les foyers et internats, comprenant les cités universitaires, les foyers étudiants, les internats ou établissements militaires d'enseignement, hébergent 11 200 jeunes. Plus de 3 300 étudiants séjournent dans les neuf cités universitaires de la région, situées près des grands centres universitaires alsaciens.

Les étudiants sont en grande majorité célibataires, et de nationalité étrangère pour 30 % d'entre eux.

Les autres structures d'hébergement accueillent 7 900 personnes : 3 100 filles et 4 800 garçons. Ce sont essentiellement des collégiens et des lycéens : 70 % sont âgés de 15 à 20 ans et 17 % ont moins de 15 ans. Dans la majorité des cas, l'internat se trouve dans le même département que la résidence familiale. Deux tiers de ces internats sont localisés dans des grands pôles urbains, les autres l'étant dans

leurs couronnes et quelques-uns dans des moyens et petits pôles.

Quelque deux cents jeunes âgés de 22 à 27 ans sont internes dans des instituts médico-éducatifs, des établissements pour personnes handicapées ou des centres de formation professionnelle pour adultes. Ces établissements du secteur sanitaire et social sont classés parmi les internats.

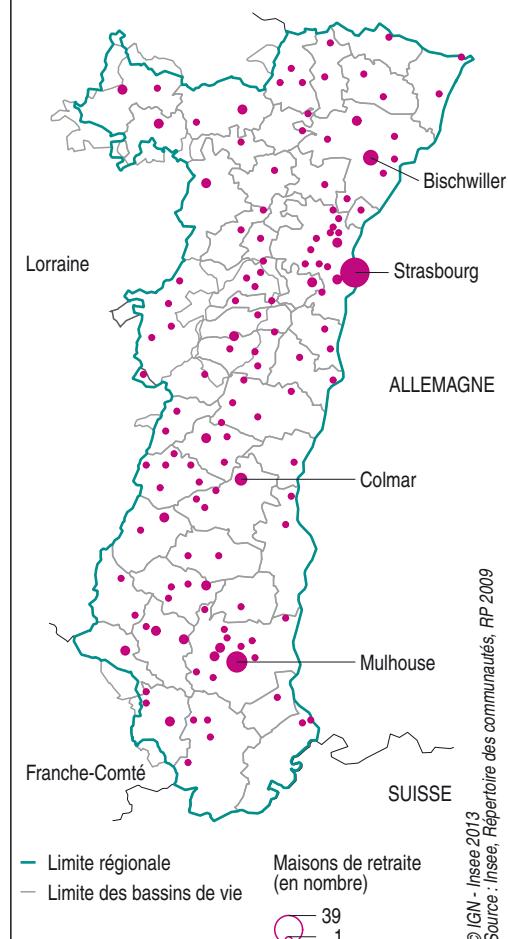
Les foyers de travailleurs accueillent 4 400 personnes, principalement des hommes, souvent étrangers : 80 % de la population qui y réside est masculine, 50 % est de nationalité étrangère. L'âge moyen avoisine 50 ans.

Ces personnes logées en foyer de travailleurs sont peu diplômées : 19 % n'ont suivi aucune scolarité et 18 % n'ont pas poursuivi d'études au-delà du collège. Plus de la moitié sont sans qualification professionnelle.

Seuls 20 % sont actifs en emploi, souvent avec un statut d'ouvrier non qualifié.

Les femmes, au contraire des hommes, sont en moyenne plus jeunes. Trois sur quatre sont célibataires, pour la moitié des hommes.

## ► Une répartition équilibrée des maisons de retraite sur le territoire



## Une personne sur huit en institution

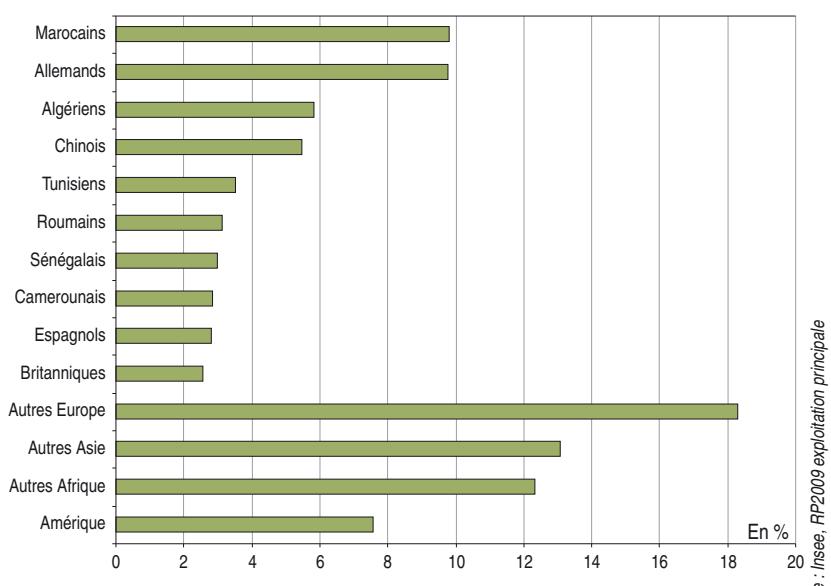
Les établissements religieux - couvents, monastères, prieurés - relativement plus nombreux en Alsace qu'en France, n'accueillent que 3 % de la population vivant en communauté, soit 1 300 personnes dont 60 % nés en Alsace et 13 % de nationalité étrangère.

La moitié de ces structures héritées de l'histoire religieuse de la région sont réparties dans toute l'Alsace et comptent moins d'une dizaine de personnes chacune.

L'âge moyen des résidents atteint 69 ans et trois quarts d'entre eux sont des femmes. Parmi les personnes ayant eu une activité, deux tiers exerçaient une profession intermédiaire.

Les casernes, quartiers, bases ou camps militaires hébergent 2 500 personnes, soit un quart des militaires

## ► Nationalité des étudiants étrangers en communauté



Champ : personnes majeures étrangères recensées en internat ou cité universitaire

ou gendarmes affectés dans la région. Près de neuf sur dix sont des hommes, célibataires, plutôt jeunes, la plupart âgés de 18 à 27 ans.

Parmi les 1 700 personnes en détention, la quasi-totalité sont des hommes. L'âge moyen des détenus est de 33 ans. Ils sont en majorité

célibataires (62 %), les autres étant divorcés (24 %) ou mariés (13 %). Parmi eux, 14 % sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur, 31 % d'un CAP-BEP et 55 % n'ont aucune qualification professionnelle. Huit détenus sur dix sont nés en France dont six en Alsace. Les

étrangers sont plus nombreux dans ces structures : 17 % des détenus sont de nationalité étrangère contre 8 % de la population habitant en Alsace.

**Corinne CHALLAND  
Dominique KELHETTER**

## Qu'est-ce qu'une communauté ?

Une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie en commun. Le mode de vie en commun consiste bien souvent en un lieu pour prendre ses repas. Ne sont donc pas compris dans la population des communautés les personnes résidant dans des logements indépendants (de type studio dans une résidence ou logement de fonction), lesquelles sont comptées dans la population des ménages. Les logements occupés par plusieurs personnes en colocation ne font pas partie des communautés.

La maison de retraite, l'établissement pénitentiaire, la communauté religieuse ou la caserne deviennent la résidence principale des personnes qui les occupent, même si elles ont conservé un logement à l'extérieur. Une durée minimale de présence dans la communauté peut néanmoins être nécessaire. Ainsi, dans les hôpitaux, seuls sont recensés dans ce cadre les services de moyen et long séjour dont les malades sont en moyenne présents plus de 30 jours dans l'établissement.

Il existe sept catégories de communautés :

1. Les services de moyen et de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ou assimilés ;
2. Les communautés religieuses ;
3. Les casernes, quartiers, bases ou camps militaires ou assimilés ;
4. Les établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement ;
5. Les établissements pénitentiaires ;
6. Les établissements sociaux de court séjour ;
7. Les autres communautés.

## Sources et champ

Les résultats du recensement de la population de 2009 sont issus des enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2007 et 2011.

Le recensement repose sur une collecte d'informations annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Sur cette période, sont enquêtés l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants, réparties en cinq groupes annuels successifs de collecte et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus, dans un processus de collecte annuelle continu.

Les communautés se définissent par opposition aux logements "ordinaires".

Le recensement des communautés se fait au même moment que celui des ménages. Cependant, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte n'a lieu qu'une fois tous les cinq ans. À Strasbourg, qui compte un grand nombre de communautés, la collecte est étalée sur quatre années.

Le champ de l'étude est celui des personnes vivant en communauté. En Alsace, 38 857 personnes ont été recensées et comptabilisées dans les communautés. À ces effectifs s'ajoutent 4 504 mineurs recensés en communauté du fait de leurs études mais rattachés à la résidence familiale. Les communautés regroupent donc un ensemble de 43 361 personnes.

Le choix a été fait de conserver les mineurs en communauté tout au long de cette étude, ce qui explique les différences avec les chiffres publiés sur insee.fr, où les mineurs sont réintégrés dans la population des ménages "ordinaires".

## Pour en savoir plus

"La vie en communauté : 1,6 million de personnes en France", Insee Première n°1434, février 2013.

**Insee Alsace** : Cité Administrative - 14 rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex

Tél : (33) 03 88 52 40 40 - Fax : (33) 03 88 52 40 48 - Internet : [www.insee.fr/alsace](http://www.insee.fr/alsace)

**Directeur de la publication** : Guy Bourgey ○ **Rédacteur en chef** : Robert Morel-Chevillet

**Secrétaire de rédaction** : Chantal Rousselle ○ **Mise en page** : Patricia Clot ○ **Cartographie** : Corinne Challand

**Maquette** : Carré Blanc - Strasbourg

© INSEE 2013 ○ ISSN : 2104-4945 ○ Dépôt légal : février 2013